Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260707-2026031-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Ligne de trésorerie.
2026 – 031

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 7 juillet à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie – COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie – LATAPPY Cédric – PAVOINE Elodie – COUPEL Florian – TERRIEN François – DEROCHE Rémy – SIMENEL Justine – COURTIES Manon – GÉRARD Alexis –

Absent :
Absentes excusées :
Mme CABRAL FOUQUET Elizabet donne pouvoir à M. LATAPPY Cédric.
Mme CHOJNACKI Emilie donne pouvoir à Mme PAVOINE Elodie.

Mme MOLON Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Ligne de trésorerie.
2026 – 031

M. Le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 68 000.00€

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

15 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie utilisable par tirages

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260707-2026031-DE

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Emprunteur	Commune de La Bosse de Bretagne
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	68 0000.00€
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 3.550% l'an* (*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat
Base de calcul	30/360

Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acception de la présente proposition et au plus le 31 juillet 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	100.00€ payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0.190% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 15H30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260707-2026031-DE

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance,
Mme MOLON Nathalie.

Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.